

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 569

présenté par
M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Evrard et Mme Le Pen

ARTICLE 9 TER

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.